Fichier de renseignements personnels

Fichier de renseignements personnels

1. NOM DU FICHIER

Fichiers des initiateurs de pétitions

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU FICHIER

Après avoir reçu l'avis d'un député qui accepte de présenter une pétition, un fichier est créé contenant les noms et les coordonnées des initiateurs de la pétition. Ce fichier est utilisé afin de contacter ces derniers dans le cas où la pétition serait en ligne ou en attente d'un dépôt au moment du déclenchement des élections

ie cas	od la petition serait en lighe od en a	attente u i	an depot au moment du décienchement des élections.	
3. CA	régorie(s) de personnes concernées	S PAR LES R	ENSEIGNEMENTS DU FICHIER	
\boxtimes	La clientèle de l'Assemblée (préd	cisez) : Init	tiateurs de pétitions	
\boxtimes	Le personnel			
	Une autre catégorie de personnes (les visiteurs et les fournisseurs)			
4. C A	régorie(s) de renseignements conte	ENU(S) DAN	NS LE FICHIER	
A) Ins	crivez, à partir de la liste ci-dessous	(en B), la	catégorie principale de renseignements versés au fichier :	
Identi	té			
	iquez si ce fichier contient aussi les appropriées) :	catégories	s de renseignements mentionnés ci-dessous (Cochez les	
\boxtimes	Identité		Gestion du personnel	
	Socio-économiques		Familiaux	
	Médicaux		Travail	
	Financiers		Scolaire	
	Autre (précisez) : Coordonnées p	oour joind	re les initiateurs de pétitions	
5. Pro	OVENANCE DES RENSEIGNEMENTS			
(Coch	ez les cases appropriées) :			
\boxtimes	La personne concernée		Un autre organisme public	
\boxtimes	Un membre du personnel		Un organisme privé	
	Une autre personne physique			
	Autre (précisez) :			
6. FIN	S POUR LESQUELLES CES RENSEIGNEMEN	NTS SONT C	ONSERVÉS	
\boxtimes	Application d'une loi (précisez) : Loi sur l'Assemblée nationale			
\boxtimes	Application d'un règlement (pré	cisez) : Rè	glement et les autres règles de procédure de l'Assemblée	
nation	nale			
	Application d'un programme (précisez) :			
	Pour la gestion interne de l'Assemblée nationale (précisez) :			
	À des fins statistiques (précisez) :			
	Autre(s) (précisez) :			
7. C A	TÉGORIES DE PERSONNES AYANT ACCÈS A	AU FICHIER	DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS	
a) Inc	liquez par unité administrative si tou	ute l'unité	administrative a accès au fichier	
b) Inc	liquez par corps d'emploi ou fonctio	n(s) si une	e partie seulement de l'unité y a accès	
Pr	ofessionnel de la Direction de la séa	nce et de	la procédure parlementaire affecté à la tâche	

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC 1

Fichier de renseignements personnels

8. WIODE DE GESTION DU FICHIER				
\boxtimes	Manuel			
\boxtimes	Informatique			
9. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :				
(06430) 2 ans.				
10. Unité(s) Administrative(s) responsable(s) de la gestion du fichier				
Direction de la séance et de la procédure parlementaire				
11. MESURES DE SÉCURITÉ PRISES POUR ASSURER LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS				
\boxtimes	Environnement sécurisé			
\boxtimes	Accès sécurisé (contrôle d'accès)			
	Journalisation			
	Destruction sécuritaire			
\boxtimes	Mesure de contrôle			
	Autre(s) (précisez) :			